

Le 14 courant, trois archevêques, douze évêques et deux vicaires généraux représentant NN. SS. de Nîmes et de Saint-Claude empêchés, ont, dans la vaste salle de l'archevêché, ouvert l'année scolaire pour l'Université catholique de Lyon. Des magistrats, des généraux, des hommes haut placés dans toutes les classes de la société, assistaient à cette solennité de la science et attestaient, par leur présence, qu'il est des terrains neutres où toutes les opinions peuvent se rencontrer.

— Afin d'obtenir une plus rapide expédition des affaires ecclésiastiques, le diocèse de Lyon vient d'être divisé en trois archiprêtres, administrés chacun par un vicaire général, qui se partageront ainsi nos trois antiques provinces, une en trois, le Lyonnais, le Forez et le Beaujolais.

— C'était fête, samedi 23, au Palais Saint-Pierre. M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts avait délégué M. Louvier de Lajolais pour apporter à notre Ecole des Beaux-arts les récompenses qui lui ont été accordées à l'occasion de l'Exposition universelle.

A la suite de la lecture, par M. le Préfet du Rhône, de deux lettres de M. le Ministre, MM. Aynard et Gailleton, membres du Conseil d'administration de l'Ecole et MM. Fabisch, Louvier et Reignier, professeurs, ont été nommés officiers d'Académie. M. le Ministre a bien voulu témoigner ses vifs regrets de ne pouvoir encore nommer officiers de l'Instruction publique MM. Hirsch, Danguin et Charvet, qui n'ont pas encore accompli le temps réglementaire dans le grade d'officier d'Académie. Ces regrets, si bien exprimés, sont une promesse gracieuse pour un prochain avenir.

— La plus grande découverte du siècle, si les savants le permettent, est bien celle que M. Pierre Matton nous annonce dans sa brochure : *Quadrature du cercle, son existence prouvée*. Lyon, 1878, in-4.

L'auteur a une foi absolue dans son œuvre et il demande des juges. Ce n'est pas dans le siècle de l'électricité et du phonographe qu'on doit crier : à l'impossible ! Le premier soin de l'auteur a été d'offrir son travail à la Bibliothèque de la Ville, notre premier devoir est de l'en remercier.

— Le Conseil municipal a, dans une de ses dernières séances, accordé la somme de trois mille francs à la Société littéraire pour l'impression de l'histoire consulaire de notre ville que cette Société savante va entreprendre sous la direction de M. Guigue. Grâce à cette impression, les actes de nos pères seront mieux connus et les documents si précieux que possèdent nos archives échapperont à jamais aux dangers qui menacent chaque jour de les anéantir.